

SEANCE DU 09 JUILLET 2008

Présents : Lacroix Gérard, maire, Bach Pierre, Paraire André, Besse Christine, Château Marie-Christine, Sulmierski Christophe, Bessières Christelle, Lasbouygues Josette, Ruamps Patrick, Dalot Denis et Forestier Marie-France.

M. Bach Pierre a été élu secrétaire de séance.

Suite à la lecture du compte rendu de la réunion précédente concernant le bulletin municipal, une discussion s'instaure sur la distribution de celui-ci. Après concertation, le Conseil Municipal décide de distribuer la copie des réunions chaque trimestre et d'établir semestriellement un bulletin municipal.

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de permis de construire faite par M. et Mme Lafage Thierry. Après étude des plans présentés, le Conseil Municipal décide que ceux-ci doivent être améliorés au niveau de la façade visible de la route. Parement pierre, volets et fenêtres en bois.

Le maire donne le coût des travaux du chemin rural de la Bouyssette qui s'élève à 6016.42 euros, l'empierrement du chemin de Verdayrou-Rességaire (partie hors PVR) à 5279.77 euros HT.

A voir également le déplacement du chemin du Cruzoul dans les orientations d'aménagement.

Suite au problème informatique, la société « la souris » a proposé un contrat de maintenance de 120 euros HT annuel ou payer les factures de dépannage au prix actuel de 45 euros HT de l'heure. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas opter pour un contrat de maintenance.

Suite à la demande formulée par la Préfecture, le Conseil Municipal nomme M. Sulmierski Christophe comme délégué défense.

Le maire donne le nom des délégués à la commission communale des impôts choisis par cette administration.

Le bornage de la parcelle de M. Bouchet Maurice a coûté 382.72 euros TTC.

Concernant le litige Puechmorel/Montagnac, une copie du courrier de l'avocat de la famille Puechmorel a été envoyé à M. Montagnac et lui demandant la remise en état du chemin-fossé dit de « finie » avant le 30.09.08.

Le maire informe le Conseil Municipal que Mme Delmas Antoinette a réglé sa participation pour la SAUR et la voirie à Dussol et qu'à ce jour, il reste le goudronnage à faire.

Le maire donne lecture de la convention établit par la DDEA pour l'instruction des dossiers d'urbanisme par cet organisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette convention.

Le maire informe le Conseil Municipal que le SIVU va acquérir une parcelle de 28 ares à M. Birou pour un coût de 5500 euros afin d'agrandir le terrain pour l'école.

Le maire signale au Conseil Municipal que le siège du SIVU des écoles sera transféré de Bagat en Quercy à St Daunès. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le transfert du siège.

Le maire fait connaître au Conseil Municipal que Mme Forestier Marie-France veut se retirer comme titulaire au SICTOM. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme titulaire Mme

Château Marie-Christine et comme suppléante Mme Forestier Marie-France.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2008

Présents : Lacroix Gérard, Maire, Bach Pierre, Besse Christine, Château Marie-Christine, Sulmierski Christophe, Bessières Christophe, Lasbouygues Josette, Ruamps Patrick, Dalot Denis et Forestier Marie-France.

Absent : Paraire André

M. Ruamps Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Suite au refus par M. Bach Pierre de lire le compte rendu de la réunion précédente, une discussion s'instaure concernant les différents écrits parus sur internet, sur le site « Patrimoine et Devenir ».

Le maire donne lecture du courrier reçu de l'informatisation du cadastre au niveau du canton. La participation par commune s'élèverait à 20% du coût HT de la numérisation. D'après ce calcul, le montant dû par la commune de St Pantaléon est de 852.41 euros. Afin de régler cette somme, un virement de crédit doit être fait. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de virer la somme de 853 euros du compte 61522 (entretien bâtiments) au compte 6811 (dotation amortissement immobilisations incorporelles et corporelles) et du compte 20415 (groupement de collectivités) et 280415 (amortissement subvention équipement groupement). Le maire informe le Conseil Municipal que cette opération doit être amortie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir sur une année la participation à la numérisation du cadastre pour la somme de 852.41 euros.

Le Conseil Municipal décide de mettre en enquête publique l'élargissement du chemin rural de Laboissière. M. Zéni Jean a été nommé comme Commissaire Enquêteur. Un avis sera envoyé à chaque administré les informant de la date de l'enquête et des permanences tenues en Mairie.

Le programme voirie est en cours sur la commune. Il faudra prévoir de renforcer les côtés du pont de Malbouyssou.

Le maire donne lecture du courrier de M. Larroque Georges concernant le platane situé auprès de sa maison.

Suite à plusieurs demandes, le Conseil Municipal décide de limiter la vitesse à 30 à l'heure sur la voie communale n° 212 de Malbouyssou et demande au maire de prendre un arrêté dans ce sens.

Le maire informe le Conseil Municipal que M. Lambert a fait le nécessaire pour les branches qui empiétait sur le domaine public.

Prévoir le point à temps sur le chemin rural de la Planque et Lapeyrière.

Le fossé de Labartiole est bouché.

Le Conseil Municipal est informé que la réparation du disque dur de l'ordinateur a coûté 107.50 euros.

Le maire informe le Conseil Municipal que les cloches électriques ont été installées mais qu'un responsable doit venir faire le réglage. Le plancher en haut du clocher est en mauvais état.

Le maire informe le Conseil Municipal que des participations pour voies et réseaux ont été affectées en fonctionnement alors que les recettes étaient prévues en investissement. Le maire demande au Conseil

Municipal de donner son accord pour réaffecter ces montants en investissement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Concernant l'urbanisme, le CU demandé par le Camping de St Martial a été refusé,

la déclaration préalable de M. Brasseur pour la reconstruction d'un moulin est tacite, pas de notification dans les délais.

Pas de nouvelles de la demande de permis de construire de M. et Mme Lafage Thierry.

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de M. Montagnac Alain lui indiquant qu'il remettait à sa place le chemin-fossé dit de Finie. Une copie a été envoyée à l'avocat de M. et Mme Puechmorel.

Mme Château donne le compte rendu de sa visite au Syded à Catus et à la déchetterie de Montech. Au niveau du tri, des efforts doivent être fait sur la commune.

Les délégués du Syndicat AEP du Quercy Blanc donne le compte rendu de leur réunion. Pas d'augmentation de l'eau en 2009 mais tarif différent si consommation supérieure à 1500 M3. Abonnement à 20.83 euros par mois.

Le maire donne le compte rendu de la réunion organisé par le Conseil Général pour la présentation des schémas de cohérence, des aménagements, équipements et services (S.C.A.E.S).

Le maire signale au Conseil Municipal que le centre de gestion de la fonction publique organise des réunions pour présenter le rôle de cette administration.

Une réunion est organisée par l'Association des Elus du Lot sur les impôts locaux.

Le congrès des Elus du Lot a lieu à Figeac le 05 octobre 2008.

Le maire donne lecture du courrier reçu de l'Association Patrimoine et Devenir. Chaque conseiller avait reçu le même courrier.

Concernant la construction de l'école, l'architecte a demandé une augmentation de ses honoraires.

Le maire présente le nouveau permis de construire déposé par Mlle Laniés Véronique.

Le Camping de St Martial a demandé un nouveau CU pour extension du camping.

Le Conseil Municipal décide la commémoration du 11 novembre ce jour à 11 heures 30.

M. Bach Pierre donne le compte rendu de la réunion en vue de regrouper éventuellement le SIAEP du Quercy Blanc et le SYDED.